| Paraphe _ | |
|-----------|--|
| | |

3^e Assemblée générale annuelle

3^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton, tenue le 19 avril 2023 à 18h30 à distance

Participations

En direct : 45 personnes En réécoute : 20 personnes

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h35, le président, M. René Chagnon, déclare officiellement la 3e assemblée générale ouverte.

1.1 Mot de bienvenue

M. Chagnon souhaite la bienvenue à cette 3^e assemblée générale annuelle.

M. Chagnon présente les gens qui vont l'accompagner à l'animation ou en soutien. Celuici rappelle que certains votes seront effectués en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivants l'assemblée. La votation en différé sera faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Une capsule vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, est diffusée aux participants.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Étant donné la tenue à distance de l'assemblée, M^{me} Ouellet précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

Précisions sur les membres

M. Chagnon rappelle la définition de membre de plein droit tel que défini par la Loi et le règlement de régie interne.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Étant donné qu'il y aura votation en direct, deux scrutateurs doivent être nommés. M. Chagnon recommande M^{me} Renée-Claude Legault et M^{me} Nathalie Witty afin d'agir comme personnes scrutatrices.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré) d'adopter la recommandation.

La proposition de nommer M^{me} Renée-Claude Legault et M^{me} Nathalie Witty est adoptée à l'unanimité.

2.3 Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2022
- 3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
- 4. Période de questions au conseil d'administration
- 5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité mise en candidature
 - 5.2.3 Élection par acclamation
 - 5.3 Précisions sur l'exercice de vote en différé et l'annonce des résultats
- 6. Fin de la rencontre et remerciements
- 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré) d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2022

Le président précise qu'étant donné que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé sur le site internet de la Caisse et que les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y aura pas de lecture ni de résumé.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré) que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2022 soit adopté tel que soumis.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président livre le rapport du conseil d'administration.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Le conseil a constaté une dérogation aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit. Les dispositions nécessaires ont été prises pour régler, dans les meilleurs délais, cette situation et éviter qu'elle ne se reproduise.

3.3 Rapport financier

Une capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers est diffusée aux participants.

Le président invite la directrice générale, M^{me} Renée-Claude Legault, à faire part à l'assemblée des résultats de la dernière année financière se terminant le 31 décembre 2022.

M^{me} Legault donne les résultats financiers de l'année 2022. Aucune question n'est adressée à la directrice générale.

3.4. Présentation des engagements de la caisse dans son milieu

Une capsule vidéo est diffusée aux participants.

M^{me} Legault présente le rapport du FADM :

| Fonds disponibles au 31 décembre 2 | 2021 (réserve) | 360 k\$ |
|--|----------------|-----------|
| Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA | | 199 k\$ |
| Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice | | |
| Montant distribué | 154 k\$ | |
| Récupération d'impôt | (40) k\$ | (114) k\$ |
| Solde au 31 décembre 2022 | | 445 k\$ |

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les membres de la caisse à poser leurs questions.

Aucune question.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE:

Une capsule vidéo sur la ristourne est diffusée aux participants.

M^{me} Legault présente le scénario recommandé par le conseil d'administration.

| Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres | 2 425 k\$ |
|---|--------------|
| Affectation aux réserves plus-values et autres éléments | 35 725 k\$ |
| Sommes nettes utilisées en provenance la réserve FADM | 114 k\$ |
| Ajustement net relatif aux ristournes (année précédente) | 6 k\$ |
| Soldes des excédents à répartir (au 31 décembre 2022) | 37 820 k\$ |
| Affectation au FADM | (199) k\$ |
| Affectation à la RRE | (6 858) k\$ |
| Affectation Réserve générale | (30 763) k\$ |
| Solde à répartir | 0 \$ |

Proposition sur la répartition des excédents annuels

| | | • | 1000\$ de |
|---|--------------|-----------------------|---------------|
| | | volume | |
| | | Particuliers | Entreprises |
| Comptes | 194 000 \$ | 0,58\$ | 0,58\$ |
| Épargne et placement | 206 000 \$ | 0,58\$ | 0,58\$ |
| Fonds | 71 000 \$ | 0,58\$ | 0,58\$ |
| Prêts et marge de crédit | 457 000 \$ | 0,58\$ | 0,58\$ |
| Ristourne assurances | 171 000 \$ | 23 \$ / 1 00 | 00 \$ prime |
| Ristourne carte de crédit | 85 000 \$ | 0,58 \$ /1 000 | \$ d'achats |
| Motodiffe darte de dicali | | nets | |
| Ristourne produits | 264 000 \$ | Montant | de 50 \$ |
| Ristourne services de placement et | 18 000 \$ | 23\$/1000 \$ (| honoraires et |
| investissement en gestion de patrimoine | | commi | ssions) |
| RISTOURNE AUX MEMBRES | 1 466 000 \$ | | |

(Retiré) propose la recommandation de répartition des excédents annuels et les taux de ristourne et elle est appuyé par (retiré).

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir (votation en différée).

5.2 <u>Élection des membres du conseil d'administration</u>

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Chagnon agira à titre de président d'élection et M^{me} Renée-Claude Legault, secrétaire adjointe, à titre de secrétaire puisque la secrétaire est une personne candidate.

5.2.2 Rapport du comité mise en candidature

La démarche du profil collectif est présentée par M. Chagnon.

Le président du comité Mise en candidature, M. Benoît Provost, est invité à présenter le rapport du comité.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 18 janvier 2023 de la facon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook) et bulletin d'information infolettre
- publicité dans le journal local

Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et la Caisse a reçu 5 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Une nouvelle règle a été ajoutée au Règlement intérieur de la caisse afin de préciser que les personnes candidates à un poste d'administrateur ou d'administratrice ne peuvent pas soumettre leur candidature dans plusieurs caisses à la fois.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

 Détenir des compétences en expérience membres-clients et/ou gestion financière et/ou communication;

| Paraphe | |
|---------|--|
| | |

- Trois (3) hommes et deux (2) femmes ou personnes non binaires afin d'atteindre la parité au conseil;
- Trois (3) personnes âgées de 18 à 34 ans et deux (2) personnes âgées de 65 et plus;

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande.

Voici toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

 Huguette Beaugrand, Julie Gendreau, Diane Hébert-Dubé, Pier-Adame Lussier Paré et Christiane Ouellet

5.2.3 Élection par acclamation

- M. Chagnon mentionne que la Caisse a 5 postes à pourvoir au conseil d'administration et un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler a été reçu (5).
- M. Chagnon déclare donc élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :
 - Huguette Beaugrand
 - Julie Gendreau
 - Diane Hébert-Dubé
 - Pier-Adame Lussier Paré
 - Christiane Ouellet

Des félicitations sont adressées aux administrateurs(trices) réélus.

Votation en différé

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M. Chagnon précise que seuls les membres de plein droit pourront voter. La réécoute de l'assemblée générale est disponible dans AccèsD ou sur le site internet de la Caisse et que même les membres qui n'ont pas participé ce soir pourront voter en toute connaissance de cause. Toute la documentation est disponible sur le site Internet de la Caisse. Il sera possible de voter soit par AccèsD en ligne ou mobile.

Cette année, en nouveauté, il sera possible de voter directement en caisse en utilisant la borne de votation disponible aux centres de services d'Acton Vale, de Sainte-Hélène-de-Bagot et de Roxton Falls. Cette solution est ouverte à tous et a été mise en place pour permettre aux membres n'ayant pas AccèsD de pouvoir exercer leur droit de vote.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Le président mentionne qu'il est possible d'aller voter dès la fin de l'assemblée et ce, pour une période de 4 jours soit jusqu'à 23h59 le 23 avril 2023.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Le président informe les participants que les résultats du vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Vingt-quatre à quarante-huit heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra fin officiellement à l'assemblée générale annuelle à moins d'un vote négatif. Celui-ci explique la procédure s'il y avait un vote négatif.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président remercie les participants à cette assemblée générale annuelle. Il remercie également les intervenants qui l'ont accompagné pour le bon déroulement de l'assemblée

| Paraphe | |
|---------|--|
| rarapne | |

et pour terminer, tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suivi des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 319 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration.

> Proposition sur la répartition des excédents annuels

94,67 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Levée de l'assemblée

René Chagnon, président

| Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caiss l'assemblée générale est officiellement levée le 25 avril 2023 à 16h41. | se |
|---|----|
| | |
| | |

Christiane Ouellet, secrétaire